## AR Prefecture

047-254702491-20230922-23\_095\_D-AU Reçu le 22/09/2023 Publié le 22/09/2023

DÉCISION N°23\_095\_D



# **Décision**

# Attribution du marché de travaux n° 23099 Assainissement eaux usées – Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit « Piton » - Commune du Gontaud-de-Nogaret Territoire Nord du Lot

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-8 relatifs au marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables

**VU** l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 Novembre 2021 ;

**VU** la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau; modifiée par les délibérations syndicales n°22\_066\_C et 22\_075\_C du 29 novembre 2022; modifiée par les délibérations syndicales n°23\_047\_C, 23\_049\_C et 23\_050\_C du 04 juillet 2023;

**VU** la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président dans l'ordre du tableau annexé, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser les travaux susvisés ; l'estimation du besoin qui est inférieure à 100 000 € HT pour ses travaux ; le choix de passer cette procédure en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**CONSIDÉRANT** qu'une invitation à concourir a été envoyée à 3 candidats via le profil acheteur le 11 juillet 2023 ; qu'elle était accompagnée du dossier marché ;

## AR Prefecture

047-254702491-20230922-23\_095\_D-AU Reçu le 22/09/2023 Publié le 22/09/2023

DÉCISION N°23\_095\_D

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre en date du 8 septembre 2023 ; le rapport d'analyse des offres après négociation financière remis par le service technique en date du 20 septembre 2023 ;

### La Présidente

**DÉCIDE** de conclure et de signer le marché de travaux relatif aux travaux d'**Extension du réseau** d'assainissement collectif au lieu-dit « Piton » - Commune du Gontaud-de-Nogaret - **Territoire Nord du Lot** avec l'entreprise COUSIN PRADERE, classée n° 1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue Après négociation
COUSIN PRADERE ZI marchés – BP89 82104 CASTELSARRASIN	35 920 € H.T.

**DIT** que le délai d'exécution des travaux proposé par le titulaire est de 1,5 mois (1 mois pour la période de préparation et 0,5 mois pour la période d'exécution des travaux) ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2023 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 22 septembre 2023 Pour extrait conforme au registre Pour l'Entité Adjudicatrice, La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC